



COMMUNE DE RANCES

Election à la Municipalité du 29 mars 2026 (2^{ème} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Rances immense comprenant le nom de 1 personne(s) candidate(s), a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que trois sièges sont à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Vincent GUYON, né(e) le 10.04.1972, originaire de la Chaux-de-Fonds domicilié à la Rue du Bugnon 7 à Rances **élu tacitement Conseiller Municipal** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :

Nicolas Favaro

CONSEIL GÉNÉRAL



RANCES

L'huissier :

Pascal Henrioud

Rances, le 10 mars 2026